

Reconnaissance des adultes relais dans les quartiers en politique de la ville

Agnès ROLLET

*Chargée de mission,
Fonda Rhône-Alpes,
3 rue Casimir Périer
69002 Lyon*

Des parents n'osent pas entrer dans l'école, par peur du regard de l'institution sur eux, qui n'ont pas eu la chance de réussir ou d'aller à l'école. D'autres refusent d'aller voir l'assistante sociale, par crainte de ne pas comprendre ce qu'elle attend d'eux ou qu'elle leur donne une réponse décalée par rapport à leur réel besoin. Certains sont révoltés du manque de reconnaissance de l'autorité parentale et ont vu leur gamin dériver aux mains des institutions, qui seules n'y arrivent pas non plus...

Ainsi, les femmes-relais et médiatrices nous rapportent de nombreuses situations. Toutes sont particulières, sans dispositif pour les résoudre. Le rôle des femmes-relais : renouer dialogue et confiance avec ces personnes hors droit commun, faciliter la communication et la compréhension de la situation globale d'une famille et réhabiliter le rôle des institutions et des services publics dans les quartiers dits « sensibles ».

Ces femmes dans les années 80-90 se sont spontanément mobilisées à la demande de voisins qui reconnaissaient en elles : capacité d'écoute, de médiation et d'accompagnement vers des solutions adéquates, tout en respectant un certain secret déjà professionnel.

D'abord elles sont reconnues par leurs pairs : issues de l'immigration, parents d'élèves, gens du voyage, habitants d'un quartier « sensible » ou connaissant des milieux ayant des comportements à risques ou SDF...

Cette proximité d'histoires de vie, voire cette identification, est le point fort des « femmes relais », qui touchent des populations qui ne sont pas toujours connues des travailleurs sociaux.

Attention, tout militant n'est pas apte à devenir relais ou médiateur,

sur le simple fait qu'il soit issu d'un milieu particulier. Cela demande des qualités personnelles, une éthique, des compétences reconnues par les pairs, mais aussi par un réseau de professionnels proches.

Ainsi en 1996, une trentaine de « femmes-relais » de la région Rhône-Alpes se sont organisées en collectif avec le soutien de la Fonda Rhône-Alpes, pour formuler ensemble leur démarche, leurs savoir-faire et l'impact de leurs interventions, faire connaître leur utilité sociale et accéder à une reconnaissance officielle de leur fonction pour faciliter leur travail de terrain quotidien.

Puis elles ont travaillé ensemble à l'échelle nationale avec des réseaux associatifs comme FIA-ISM (Femmes Inter Associations – Inter Services Migrants) et Profession Banlieue (un Centre Ressources pour les professionnels du DSU), pour faire entendre leur voix.

Si, partout en France des actions similaires naissent simultanément, c'est bien qu'elles devaient répondre à un besoin non couvert ? Elles anticipaient une innovation sociale ?

En Juin 1999 un rapport parlementaire (Rodrigo-Bourguignon) souligne en effet que la médiation sociale requiert une certaine maturité, ce qui manquait aux emplois jeunes. Le Conseil Interministériel à la Ville de décembre 1999 a alors décidé la mise en place d'un dispositif « adulte-relais » pour embaucher dans les associations, pour trois ans, ces personnes déjà actives et si utiles sur le terrain, en finançant 80% du SMIC.

La circulaire d'avril 2000 apporte clairement une reconnaissance des femmes-relais, en pérennisant leurs postes souvent précaires.

Ce dispositif n'est pas un dispositif de contrat aidé pour des personnes soi-disant « en difficulté ». C'est une aide au poste pour la création d'une mission de médiation sociale et interculturelle qui reconnaît les talents des « femmes-relais » en l'ouvrant aux « adultes-relais », l'Etat ne pouvant se permettre de faire une discrimination homme-femme sur l'émergence d'un nouveau métier. Si les femmes ont montré leurs qualités de médiatrices et leur engagement à résoudre des situations sociales, il est primordial pour l'équilibre de notre société de redonner une place aux hommes dans ces espaces.

En Janvier 2001, le dispositif est élargi aux collectivités locales et aux entreprises de statut public (HLM, transports en communs). Progressivement, le dispositif n'est plus ce que les « femmes-relais » avaient expérimenté là où il y avait des besoins. Les personnes sont recrutées via l'ANPE et non plus sur la base de la reconnaissance par leurs pairs dans une certaine proximité.

Demain, une nouvelle circulaire doit paraître. Les crédits seront-ils diminués ou augmentés, le sens sera-t-il dévoyé ?

Nous ne sommes pas à l'abri d'une tendance sécuritaire généralisée. Pourtant la précarité est bien la première violence institutionnalisée, dont on parle peu, subie par nombre de nos concitoyens ! ■